

Village La Poste CDSP du 26 avril 2016 Déclaration préalable CFDT

L'emménagement des 800 premiers occupants du Lemnys s'est déroulé dans une satisfaction croissante, vagues après vagues, si l'on en croit les différents sondages réalisés par l'équipe projet auprès de 136 personnes.

Pourtant, malgré les efforts déployés pour conduire au mieux un projet de cette ampleur, de nombreux couacs se sont produits. Ils sont en tous points conformes aux faiblesses relevées par l'expertise sollicitée par l'instance de coordination des CHS CT. Entre autres : manque de cloisons, problèmes de bruit et de confidentialité, sans parler de l'aménagement du fameux 7ème étage qui demeure un vaste couloir, toujours en chantier et qui ne donne toujours pas satisfaction.

Même si nous sommes conscients qu'il était difficile d'anticiper toutes les difficultés (soucis téléphoniques, informatiques, acoustiques, problème de régulation thermique, coupure d'eau, ...), l'important était que des réponses concrètes soient apportées dans les meilleurs délais. Tout n'est pas réglé ; mais globalement nous pouvons dire que les choses avancent.

Reste un problème majeur : celui de la sécurité du site, les collaborateurs sont contraints de traverser une zone de chantiers avec une voirie encombrée par des gravats, bennes et autres algéco, ce qui ne garantit pas une accessibilité sécurisée du site pour les piétons. De plus, des risques de chute d'objets ont été identifiés lors des travaux sur nacelles qui auraient pu occasionner des blessures graves.

Pour la CFDT, il devra être fait un retour d'expérience afin que les prochaines étapes d'emménagement du Lemnys mais aussi des autres sites évitent ces différents aléas.

Il en est de même dans le domaine de la communication qui a du mal à trouver sa cible. Nous sommes surpris que de nombreux collaborateurs ne connaissent pas les mesures d'accompagnement social. Les déménagements successifs nécessitent une communication répétitive des principales dispositions de l'accord que nous avons signé.

Aussi la CFDT demande qu'en amont de la prochaine instance de coordination, une commission de suivi de l'accord du 8 janvier 2016 soit convoquée avant l'été pour faire un bilan d'étape du déploiement des mesures d'accompagnement social, ainsi que des conditions de travail dans ces nouveaux espaces.

Enfin, il nous faut reconnaître que cet accord n'avait pas prévu ces phases d'accueil intermédiaires ni à Vaugirard, ni à Aphélon. Même si nous avons acté qu'un plafonnement à deux changements de sites maximum pour une même équipe est garanti, la CFDT considère que cette étape intermédiaire devra faire l'objet d'une indemnisation forfaitaire dont les modalités devront être négociées.



SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Sur cet énorme dossier à épisodes, émaillé comme prévu de gros travaux perturbants et de déménagements intermédiaires, eux non prévus, la CFDT a exigé un dispositif complémentaire à l'accord social et la tenue rapide d'une commission de suivi sur l'organisation et les conditions de travail. Sur ces deux points nous avons obtenu satisfaction.



mai 2016

ÇA DÉMÉNAGE AU VILLAGE!

Depuis le mois de mars les premiers occupants du Lemnys sont sur place et si tout va bien, fin juin, tous les futurs locataires du nouveau bâtiment amiral du Groupe seront installés et le maire d'Issy les Moulinaux pourra venir l'inaugurer.

Les délais seront tenus et le chantier sera terminé à quelques aménagements extérieurs et intérieurs près. Les collaborateurs déjà installés sont satisfaits si l'on en croit un sondage réalisé par l'équipe projet auprès de 136 d'entre eux (sur 780).

Alors tout va bien ? La situation s'améliore ? A voir...

Des faiblesses à corriger

La CDSP (Commission du Dialogue Social) qui s'est réunie le 26 avril a permis de faire un bilan d'étape après les premiers déménagements vers le Lemnys.

La CFDT a fait une déclaration préalable (voir en page 4) pour souligner qu'une vigilance soutenue devait être exercée car de nombreux couacs se sont produits. Le rapport d'expertise que nous avons sollicité dans le cadre du CHS-CT de coordination constituait une alerte - insuffisamment prise en compte - sur un certain nombre de faiblesses de ce projet. Entre autres : le manque de cloisons (pour réduire au maximum les espaces partagés), les problèmes de bruit et de confidentialité, sans parler de l'aménagement de ce fameux 7ème étage qui demeure un vaste couloir toujours en chantier et qui ne donne toujours pas satisfaction.

Même si les premières appréciations sur la vie dans l'immeuble sont globalement positives, les trois premières enquêtes donnent des résultats inégaux. Quelques exemples de réponses mitigées : les questions de régularisation thermique, d'accès aux parkings, de plan de déplacement d'entreprise, de sanitaires, de téléphonie, d'informatique, de coût de la restauration collective. Reconnaissons que des premières réponses ont été apportées (impriantes, ascenseurs,...), mais tout n'est pas réglé. Cela devra être le cas d'ici aux prochaines vagues de déménagements prévues entre fin mai et début juillet.



cfdt3c.org

A l'issue de chacune de ses vagues (d'environ 300 collaborateurs) de nouvelles enquêtes permettront de mesurer les progrès réalisés. Afin d'avoir une vision globale ainsi que le recul nécessaire sur votre installation, **la CFDT attendra quelques semaines pour vous proposer un questionnaire qui nous permettra d'étayer nos propositions lors de la commission de suivi de l'accord d'accompagnement social (début juillet 2016).**

La sécurité en question

Une alerte pour danger grave et imminent a été déposée par un élu CFDT du CHS- CT Réseau le 25 avril dernier. En effet, la sécurité sur le site est incertaine. Les collaborateurs sont contraints de traverser une zone de chantier pour se rendre sur leur lieu de travail avec une voirie particulièrement encombrée (gravats, algécos,...). La direction a reconnu que les travaux sur le Lemnys ne s'achèveraient que fin septembre (passerelles et auditorium) et qu'elle avait dû faire interrompre les activités sur les nacelles qui étaient potentiellement très dangereuses.

Une opération à tiroirs

Le projet Village La Poste impacte environ 4 400 personnes. Si début juillet les quelques 2 000 collaborateurs prévus pour rejoindre le Lemnys seront installés, un autre chantier vient de s'ouvrir, celui des travaux de Brune et du Crossing. Rappelons que la fin du projet Village La Poste n'interviendra qu'à la fin 2017.

La difficulté majeure tient aux travaux à réaliser au Crossing, mais principalement à Brune (démolitions, extension de 4 000 m²). Il s'agit le plus souvent de gros travaux à fort potentiel de nuisances, de tensions, voire d'exaspérations. Tout devra donc être mis en place pour gérer au mieux cette période difficile et l'action des managers sera très importante. Afin de ne pas rajouter la chaleur au bruit, il nous été promis que la climatisation fonctionnerait cet été. Affaire à suivre... Malgré les aléas des affectations, la CFDT restera très présente sur le site de Brune, n'hésitez pas à la solliciter car les difficultés seront devant nous!

Des jeux de chaises musicales, soit à l'intérieur du site, soit dans des immeubles « relais » Vaugirard et Aphélon, seront nécessaires. Près de 600 personnes (25 % des 2 400 restantes) devront donc transiter provisoirement par ces sites. Même si le principe de ne pas les faire déménager plus de deux fois au total est acté, reste que cette « transhumance » n'était pas prévue dans le projet initial et donc non prise en compte dans l'accord social de janvier 2016. Enfin, contrairement à ce qui peut se dire sur la BSCC, la charte d'aménagement du Village La Poste est la même pour tous quelque soit le site : bureaux partagés de 11 collaborateurs au maximum, 10 % de bureaux individuels, 3 mètres linéaires de rangement par personne...

Un accompagnement social qui se déploie timidement

La CFDT qui a négocié un dispositif d'accompagnement social le plus complet possible souhaiterait qu'il soit davantage connu (y compris des managers) et davantage utilisé. Au 7 avril 2016, sur les 800 postiers installés au Lemnys, 55 avaient bénéficié d'une des mesures d'accompagnement financier, 27 demandes d'accès au télétravail avaient été recensées et toutes acceptées et 3 personnes avaient eu un jour de télétravail supplémentaire (3 jours), 18 demandes de mobilité avaient été formulées.

■ Communication

Sans remettre en cause la politique de communication spécifique mise en œuvre sur le projet Village la Poste, il nous semble qu'une plus grande place devrait être réservée aux mesures d'accompagnement social de l'accord du 8 janvier 2016 et ce, avant chaque phase de déménagement. Ce projet à tiroirs nécessite une communication répétitive des principales mesures.

■ Télétravail

La CFDT se félicite que le télétravail qui ne concernait que 8 % des postiers des sièges (237 personnes) connaisse un nouveau rebond. Nous savions que la demande était réelle pour un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle. C'est pourquoi la formation des managers sur cet aspect est importante (60 % l'ont suivie). Il s'agit d'essayer de lever les dernières réticences ou a priori négatifs. **De plus, il nous semble décisif que des lieux soient identifiés rapidement comme espaces de co-working.** C'est ainsi qu'une demande nouvelle pourra être générée.

■ Droit à la déconnexion

Conformément à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes qui est rappelé dans le dispositif d'accompagnement social, une information a été effectuée sur la nécessité **de respecter le droit à la « déconnexion » en dehors de son temps de travail.** Nous serons vigilants sur l'application effective de cet engagement.

Un dialogue social indispensable

Pour tenir compte des phases d'accueil intermédiaires - non prévues initialement - la CFDT a obtenu qu'une négociation spécifique s'ouvre rapidement sur l'attribution d'une indemnisation forfaitaire (600 personnes sont concernées). De plus, en amont de la prochaine instance de coordination des CHS-CT prévue en octobre 2016, nous avons demandé la convocation d'une commission de suivi de l'accord Village La Poste afin de faire un bilan du déploiement des dispositifs d'accompagnement, ainsi qu'un point complet sur tous les aspects organisation et conditions de travail. Cette commission de suivi se tiendra début juillet.

Pour conclure,

Un projet de cette ampleur, conduit sur des sites en travaux, ne pouvait que générer un certain nombre de difficultés. La CFDT veillera à ce qu'il soit fait un retour d'expérience afin que les prochaines étapes d'emménagement du Lemnys mais aussi des deux autres sites (Brune et Crossing) évitent ces différents aléas.

Certes, la situation s'améliore, mais tout n'est pas encore parfait au Village La Poste. A suivre...



cfdtsf3c.org

SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

23 rue d'Alleray 75015 PARIS

Tél : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

contact@cfdtsf3c.org